

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 septembre 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-FORMATION-102

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 09 OCT. 2023

Date de transmission : 09 OCT. 2023

Date de réception rectorat : 09 OCT. 2023

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA BOÎTE À HISTOIRE » DANS LE CADRE DU PROJET LAURÉAT À L'APPEL À PROJETS TRANSFORMANT ERASME : FESTIVAL D'HISTOIRE POPULAIRE

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** la lettre d'intention 2023 sur l'appel à projets transformants annexée à la présente délibération ;
- VU** l'accord cadre de partenariat entre l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) et la boîte à histoire annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

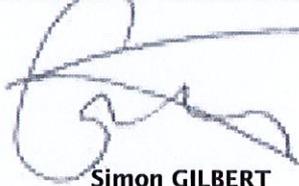
D'approuver la convention de subvention avec l'association « La Boîte à histoire » dans le cadre du projet lauréat à l'appel à projets transformants Erasme : Festival d'Histoire Populaire telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 22 septembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS- RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 septembre 2023

**Nombre de membres participant à la
délibération : 30**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

**ACCORD CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE
ET LA BOITE A HISTOIRE**

L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Nom d'usage de l'Université Paris XII Val-de-Marne

61, Avenue du général de Gaulle
94010 Créteil cedex

Représentée par M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ,
Président de l'Université

Ci-après dénommée « **UPEC** »

LA BOITE A HISTOIRE

Association de Loi 1901

3 rue Philippe Hecht
75019 Paris

Représentée par Madame Iris PUPELLA-
NOGUES
Présidente de l'association

Ci-après dénommée « **BOITE A HISTOIRE** »

PRÉAMBULE : PRÉSENTATION DES PARTIES

Dans le cadre de leurs missions respectives et compte tenu de leur communauté d'intérêts, les deux parties se sont rapprochées et souhaitent, par la présente convention, structurer et approfondir leur partenariat.

L'association La Boîte à Histoire est une association qui organise des « expériences » d'histoire. Ses activités tournent autour d'une médiation culturelle historique destinée à des publics divers.

L'UPEC a développé le projet du « Festival d'Histoire Populaire », lauréat de l'Appel à projets transformants ERASME. Cet appel à projets est financé par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre de l'appel à projets ExcelleCs (Programme Investissement Avenir 4).

La proximité des thèmes historiques traités par l'événement de La Boîte à Histoire et le thème du festival porté par l'UPEC ont amené à la création d'un partenariat entre les deux parties.

Ce partenariat s'inscrit également dans le cadre du projet stratégique adopté par le Conseil d'administration de l'Université en mai 2019, qui vise à faire de l'UPEC une « université engagée » de référence, centrée sur les défis de la transformation sociale et environnementale et les aspirations à plus de justice sociale et d'équité. En prise avec la demande sociale et les besoins du territoire de l'Est parisien, l'UPEC a l'ambition d'être un acteur majeur dans le tissu socio-politique et économique de son territoire, en relation étroite avec ses partenaires, tout en ayant toujours comme horizon des finalités spécifiquement universitaires : l'élaboration de savoirs grâce à une recherche de pointe ; leur transmission, intellectuellement émancipatrice et vectrice de professionnalisation, à des publics variés à travers la formation tout au long de la vie (**Formation Initiale, Formation en Apprentissage, Formation continue**) et, au-delà, leur diffusion auprès d'un large public ; une action au service du bien commun conforme aux valeurs universitaires de service public, de démocratie et de solidarité.

Pour porter cette vision, le projet de l'Université s'articule autour de cinq axes stratégiques, définis en fonction de défis sociaux qui rendront plus lisibles et visibles la recherche et les formations de l'université :

- Santé, Société et Environnement ;
- Transformations sociales, Inégalités et Résistances ;
- Savoirs et Pratiques en Education et en Formation ;
- Numérique : Sciences et Pratiques ;
- Francophonies et Plurilinguismes.

Respectueux de leurs identités respectives et de leurs politiques spécifiques, La Boîte à Histoire et l'Université souhaitent réaliser ce partenariat par une coopération. Il s'agira pour cette nouvelle convention cadre de profiter de l'expérience acquise pour optimiser et développer le partenariat afin de porter conjointement des projets au bénéfice des populations et vis-à-vis des acteurs institutionnels (Etat, Région, etc.).

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la convention est de définir les objectifs communs des deux institutions autour de la coopération pour l'organisation du projet « Festival d'Histoire Populaire ». Elle vise également à organiser les modalités de collaboration afin de faciliter la mise en œuvre d'actions conjointes et l'évaluation des projets à venir en lien avec les acteurs concernés.

ARTICLE 2 – AXES ET OBJECTIFS PRIORITAIRES

Le projet consiste à créer un Festival d'Histoire Populaire, c'est-à-dire une histoire par tous, de tous et pour tous dans le département du Val-de-Marne. Prévu dans sa première édition en juin 2024, autour de la thématique des « paroles populaires, de l'Antiquité aux mondes contemporains ».

ARTICLE 3 – MODALITES DE COOPERATION

La Boîte à Histoire organise un festival d'histoire qui aura lieu les 25 et 26 juin 2024 (94000 Créteil).

Cet événement, entièrement gratuit et ouvert à tous, se déroulera sur deux jours (25 et 26 juin 2024) et sur trois sites de Créteil : Université-cinéma du Palais ; centre socio-culturel Madeleine Rébérioux, médiathèque Nelson Mandela. Le festival recensera une trentaine d'événements.

Trois types de projets seront privilégiés :

- une quinzaine de projets longs, courant sur l'année scolaire et dont les formes expérimentales et les résultats seront présentés au cours du festival. Exemple : un atelier sur la méthodologie de collecte de témoignages. Le travail associera ici une classe de troisième et une historienne des villes.
- des dispositifs ludiques, artistiques et immersifs présentés lors du festival. Exemple : création d'une cabine pour enregistrer la voix du public et comprendre la méthodologie de la collecte orale ; création d'un *escape game* autour de la figure d'un célèbre meunier du XVI^e siècle condamné à mort par l'Inquisition.
- l'animation de table rondes, de débats et de conférences relevant de formats plus classiques conviant des historiens de toutes les périodes, des chercheurs, des artistes, des membres de milieux associatifs, des journalistes.

La Boîte à Histoire et l'UPEC, par la présente convention, affirment leur volonté de travailler conjointement dans le cadre d'une stratégie globale reposant sur les objectifs énoncés ci-dessus ainsi que sur les problématiques patrimoniales liant les deux institutions.



Si la supervision du festival incombe à un comité de pilotage (Annexe), sa mise en œuvre et le suivi des projets seront intégralement assurés par la Boîte à Histoire. Issus des rangs de la deuxième promotion du Master Histoire publique de l'UPEC en 2016-2017, attestant une solide expérience dans la médiation historique, dotés d'une culture académique, associative et entrepreneuriale, organisateurs d'événements à Paris (festivals Secousse 2018 et 2019, événement sur la Commune à l'Hôtel de Ville en juin 2021), à Montreuil (lectures théâtrales pour la nuit des Musées en 2018) et en Europe (Luxembourg dans le cadre d'Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture 2022),.

Les membres de la Boîte à Histoire entretiendront le dialogue avec la vingtaine de partenaires auprès desquels le festival veut s'engager. Cette coordination, déléguée à la Boîte à Histoire libérera le temps nécessaire aux historiens, littéraires, sociologues, politistes et étudiants de l'UPEC impliqués dans des projets co-réalisés avec ces différents partenaires.

Le festival prévoit également de créer un stage qui sera prioritairement destiné à un ou une étudiante de l'UPEC.

L'Université s'engage à :

- Assurer, par ses moyens de communication interne, la promotion de son partenariat avec La Boîte à Histoire, de la présente convention et du soutien apporté auprès de ses usagers et agents.
- Adopter avec La Boîte à Histoire une politique de coopération au sujet des opérations de relations publiques.
- Mettre à disposition les compétences de ses services dans le cadre de la réalisation du contrat d'objectifs défini par la convention.
- Discuter à minima mensuellement de l'état d'avancée des travaux communs et les réorienter en fonction des résultats et des besoins.
- Verser un soutien financier aux projets de l'Université dans le cadre des axes prioritaires définis ci-dessus.

Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité de l'UPEC est limitée au soutien apporté à La Boîte à Histoire dans les conditions définies au présent article. La Boîte à Histoire conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du Projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

La Boîte à Histoire s'engage à :

- Adopter avec l'Université une politique de coopération au sujet des opérations de relations publiques.
- Mettre à disposition les compétences de ses services dans le cadre de la réalisation du contrat d'objectifs défini par la convention.

- Discuter à minima mensuellement de l'état d'avancée des travaux communs et les réorienter en fonction des résultats et des besoins.

- ce que la participation financière de l'UPEC soit, de manière irrévocable, intégralement affectée au financement du projet concerné par la présente convention,

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'UPEC et La Boîte à Histoire s'autorisent à utiliser et à reproduire leur logo et l'apposer sur les supports de communication (site internet, brochure, plaquette) dont l'objet a trait au partenariat dans le respect de leurs chartes graphiques respectives.

Les documents produits selon ces principes seront soumis aux directions compétentes des deux signataires avant publication et utilisation. L'usage gracieux du logo ne pourra excéder la durée de la présente convention et est réservé aux actions menées au titre du présent partenariat.

L'UPEC et La Boîte à Histoire pourront diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

La Boîte à Histoire à mentionner le soutien apporté par l'ANR au titre du programme d'Investissements d'avenir, en indiquant le numéro du Contrat, dans leurs propres actions de communication sur le Projet «Festival d'Histoire Populaire» (ANR-21-EXES-0009), ses résultats et dans ses publications (par exemple : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence « ANR-21-EXES-0009 »). Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher le logo « France 2030 ».

La Boîte à Histoire s'engage à faire figurer en bonne place l'UPEC, et le logo ERASME avec un lien à son site, dans la rubrique « Partenaires » de son site www.boiteahistoire.com. Les logos seront transmis par l'UPEC à La Boîte à Histoire.

La Boîte à Histoire s'engage à céder à l'UPEC les droits de propriété intellectuelle sur l'image de marque (Logo, Slogan, Charte graphique) et sur les contenus relatifs au festival .

La Boîte à Histoire s'engage à partager des contenus de communication qui pourront être utilisés dans le cadre du suivi annuel auprès de l'Agence Nationale de la Recherche, financeur de l'Appel à projets transformants Erasme.

ARTICLE 5 – COOPERATION

Chaque institution désigne un coordonnateur pour superviser et faciliter la mise en œuvre de cette convention. Les coordonnateurs, en lien avec les administrateurs respectifs des deux établissements,

ont la responsabilité de s'accorder régulièrement sur les questions concernant l'organisation de leurs projets communs.

Nom et coordonnées des responsables :

Pour la Boîte à Histoire: Mme Iris Pupella-Noguès, en sa qualité de présidente de l'association, iris.pupella.nogues@boiteahistoire.com

Pour l'UPEC: Mme Marie-Karine Schaub, Co-directrice du Centre de Recherche en Histoire Européenne Comparée, Co-responsable du Master Histoire publique, porteuse du projet du Festival d'Histoire Populaire, schaub@u-pec.fr

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

Afin de soutenir La Boîte à Histoire dans la réalisation du projet, l'UPEC s'engage à lui verser une contribution forfaitaire de 45 000 € (quarante-cinq mille euros). Cette somme sera versée en une fois, à la réception d'une facture émise par la Boîte à Histoire, par virement sur le compte suivant:

La Boîte à Histoire, domiciliation : Caisse d'Epargne Ile de France BIC: CEPAFRPP751
IBAN: FR76175159000008 0124 7382 228

ARTICLE 7 – DEONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITE

La Boîte à Histoire et l'UPEC s'engagent à respecter :

- ▀ les valeurs et principes d'action liés au service public, et notamment, les principes d'égalité, de gratuité, de neutralité et de continuité ;
- ▀ la plus grande confidentialité quant aux renseignements et aux données de nature personnelle qu'ils sont amenés à connaître ;
- ▀ respecter les lois et règlements en vigueur en matière de protection des données personnelles.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de dix (10) mois à compter du 22/09/2023, date de signature par les parties, sauf dénonciation de la part de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis est de un (1) mois.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, la présente convention est, sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit dans les conditions fixées aux alinéas suivants.

La résiliation ne peut intervenir qu'après que la partie défaillante aura été mise en demeure par l'autre partie d'accomplir ses obligations, dans un délai fixé par la mise en demeure. Ce délai ne peut être inférieur à quinze (15) jours et supérieur à trois (3) mois. Au cours de cette période, les deux parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles.

Le délai court à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en recommandé avec demande d'avis d'accusé de réception postal.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Les deux parties s'efforceront de résoudre à l'amiable leurs différends.

Si des difficultés surviennent dans l'interprétation ou l'exécution d'une disposition de la présente convention ou d'un avenant de celle-ci, la Présidente de La Boite à Histoire et le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne se rapprocheront pour parvenir à un règlement amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront déférés au Tribunal administratif de Melun.

Fait à Créteil en 2 exemplaires, le 22/09/2023

Pour La Boite à Histoire
La Présidente de l'association

Iris PUPPELLA-NOGUES

Pour l'Université Paris-Est Créteil
Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDE

ANNEXE – COPIE DU FESTIVAL D’HISTOIRE POPULAIRE

Nom	Prénom	Fonction (EC, BIATSS, étudiant, partenaire)	Organisation/Structure (UPEC ou non UPEC)	Courriel
MALAPRADE	Sébastien	EC	UPEC/CRHEC	sebastien.malaprade@u-pec.fr
SCHAUB	Marie-Karine	EC	UPEC/CRHEC	schaub@u-pec.fr
Boîte à Histoire		Partenaire	Association d'événementiel historique	contact@boiteahistoire.com
FUREIX	Emmanuel	EC	UPEC/CRHEC	fureix@u-pec.fr
KRIEG-PLANQUE	Alice	EC	CEDITEC/UPEC	krieg-planque@u-pec.fr
DENIS	Marion	BIATSS	UPEC	marion.denis@u-pec.fr
LANGROGNET	Fabrice	Partenaire	Association pour un musée du logement populaire	fabrice.langrognet@gmail.com
GUIGNARD	Laurence	EC	INSPE/UPEC	laurence.guignard@u-pec.fr
Ville de Créteil		Partenaire	Direction de la culture	Marianne.PATTOU@ville-creteil.fr
Ateliers 21		Partenaire	Association histoire transition énergétique	https://www.atelier21.org/